

**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

**DECIDE**

**Article 1**

Les tarifs 2014 des analyses de prestation de mesure par elipsométrie réalisées par le LCP A2MC sont fixés selon les modalités jointes en annexe.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur à compter du 8 septembre 2014.

**Article 3**

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence, dans les locaux du LCP A2MC, et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 2 septembre 2014

Pierre MUTZENHARDT



The seal is circular with the text "Université de Lorraine" around the top edge and "Le Président" in the center. A small star is at the bottom. A signature is written over the seal.

Nature de la prestation de mesure par ellipsometrie	Echantillon simple (1)	Echantillons complexes / demi-journée
abréviations		
prix arrondi des équipements en € ht	110 000	110 000
frais d'environnement / personnel (0,8*(b))	68	136
<b>coût minimum tarif interne UL en € ht (1)</b>	<b>68</b>	<b>136</b>
<b>tarif Interne UL arrondi en € ht</b>	<b>70</b>	<b>140</b>
coût amortissement (a)(2)	14	28
frais minimum de personnel / jour (b), (3)	85	170
total sans frais de gestion (1+2+3)	167	334
avec frais de gestion de 10 % (c)	17	33
<b>coût minimum pour les établissements publics en € ht (4)</b>	<b>184</b>	<b>367</b>
<b>tarif arrondi pour les établissements publics en € ht</b>	<b>185</b>	<b>370</b>
marge (25%) (5)	42	83
frais de gestion complémentaires 10 % (6)	4,2	8,3
total avec frais de gestion (4+5+6)	230,9	461,8
<b>tarif arrondi pour les établissements privés en € ht</b>	<b>230</b>	<b>460</b>

(a) amortissement calculé sur 10 ans, sur la base de 200 jours de fonctionnement / an

(b) frais minimum de personnel calculé sur la base 56095 €/HT/an (salaire moyen IGR2) et 1607 h par an

(c) frais de gestion (10%)

(1) : Echantillon simple (exemple) :

- Détermination des indices optiques d'un substrat (domaine spectral 300nm -> 2100nm)

- Détermination des indices optiques et épaisseur d'une monocouche sur substrat d'indices connus (domaine spectral 300nm -> 2100nm)